

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2026

RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2405)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 181

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
Mme Battistel et M. Bolo

à l'amendement n° 72 de M. Mazars

APRÈS L'ARTICLE 16

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement propose de supprimer l'alinéa 2 de l'amendement. Les dispositions qu'il contient ne nécessitent pas d'être expressément mentionnées dans la loi.